

Chez Monsieur Benoît Gasztowtt
61, Avenue Mozart
75016 Paris 16e

Mesdames et Messieurs les Capitaines
des équipes disputant le Championnat
Corporatif de Paris ABRICOR

Objet : Cotisation 2020-21

Mesdames, Messieurs les Capitaines,

Conformément à la décision qui a été prise lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2020, le barème des montants de cotisation annuelle de la saison 2020-2021 ont été réduits pour tenir compte de la saison tronquée de 2019-2020 :

- *Équipe de division 1 ou de division 2 :* **300 euros**
- *Équipe de division 3 :* **270 euros**

Toutefois, les équipes :

- *qui nous auront adressé la liste des joueurs de leur équipe avant le 15 octobre 2020,*
 - *et qui s'acquitteront de leur cotisation annuelle avant le 30 novembre 2020,*
- bénéficieront d'une remise **exceptionnelle** et ne devront verser respectivement que **270 ou 230 euros**.

Brigitte Duong
Secrétaire Général de l'ABRICOR

NB : les chèques sont à libeller à l'ordre de : **ABRICOR**. Un RIB peut être fourni sur demande pour les règlements par virements.

Ce document fait office de FACTURE